

COMMISSION ELEVAGE – INFORMATION IMPORTANTE

Vous avez envie d'acquérir un chien étranger, à savoir que :

- Indépendamment de l'obligation de passage chez le vétérinaire pour vérification santé et enregistrement auprès de ICAD,
- Pour toute demande d'inscription au LOF en accord avec la SCC votre dossier doit impérativement passer par le club pour validation, sous risque d'être refoulé.
- Aval du club qui ne sera accordé que si vous avez auparavant fourni les résultats des tests non porteurs pour EBJ et VW2, que la lecture de dysplasie soit A ou B, que l'empreinte ADN soit déposée auprès de la SCC,
- Vous pourrez alors remplir le formulaire que met en ligne la Centrale Canine et faire confirmer votre chien par un juge qualifié
- **ATTENTION** : en cas de résultats positifs pour EBJ / VW2 ou niveau dysplasie supérieur à B **votre dossier sera refusé** par le club et vous ne pourrez obtenir le L.O.F. avec tout ce qui en découle pour une éventuelle future reproduction